



Présentation du Service National Universel

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion sociale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Le SNU est ouvert :

- aux jeunes de nationalité française,
- âgé de 15 à 17 ans **nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006**.

En 2021 **25 000** jeunes pourront participer au SNU

Le SNU est ouvert en volontariat, il a vocation à devenir obligatoire pour l'ensemble de la classe d'âge.

Le dispositif du SNU se décline en trois étapes : Le séjour de cohésion, la mission d'intérêt générale, l'engagement volontaire.

un séjour de cohésion de **12 jours** visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire.

Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, compétences notamment numériques) ;

Ces séjours sont mixtes et doivent se dérouler du 21 juin au 6 juillet et regroupent entre 150 et 200 jeunes

L'encadrement des jeunes est prévu avec un adulte pour 6 ou 7 jeunes, il comprend des tuteurs-animateurs et des cadres qualifiés. L'honorabilité de l'ensemble des encadrants sera vérifiée.

Il est à noter que lors de ces séjours, les jeunes seront assujettis au port de l'uniforme. Chaque journée débutera par un lever des couleurs et devra permettre l'alternance de demis journées « théoriques » et de temps d'animation et d'activités, dans une démarche la plus participative possible.

La gratuité pour les jeunes et leurs familles est le principe que ce soient pour l'hébergement, la restauration, les activités ou le transport sur le lieu d'accueil.

7 thématiques sont abordés lors de ces séjours : des activités physiques et de cohésion, autonomie , connaissance des services publics et accès aux droits, citoyenneté et institutions, culture et patrimoine, découverte de l'engagement, défense, sécurité et résiliences nationales, développement durable et transition écologique et solidaire.

une mission d'intérêt général visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, **84 heures** effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Au cours de cette mission d'intérêt général, en fonction de leur situation, les volontaires peuvent également être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;

la possibilité d'un engagement volontaire d'**au moins 3 mois**, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans

En 2021 la Loire est concernée par l'organisation de deux séjours de cohésion sur le département, et par l'envoi de volontaires pour des séjours hors département.

2 séjours seront organisés dans le département pour accueillir 291 jeunes.

Au centre de vacances du chalet des Alpes (au Bessat) ,

Au Lycée agricole de Chervé (à Perreux)

Ce sont près de 60 encadrants qui seront recrutés pour assurer l'encadrement de ces jeunes. On peut également noter que les encadrants seront tous amenés à suivre une formation préalable spécifique.

Les fiches missions sont disponibles auprès de la DDCS. Elles précisent la forme et la durée des contrats, la rémunération et les missions associées.

l'envoi de jeunes volontaires

Ce sont plus de **350 jeunes volontaires** ligériens qui pourront participer en 2021. Les jeunes s'inscrivent entre le 4 janvier et jusqu'au 20 avril 2021 sur le site snu.gouv.fr

Un effort est demandé pour l'accueil de publics dits spécifiques, notamment les jeunes porteurs de handicap, les jeunes décrocheurs, les jeunes suivis par les missions locales.

3 – Déploiement du dispositif

Une adresse internet est d'ors et déjà opérationnelle, afin de recueillir l'ensemble des questionnements ou candidature de jeunes ou d'encadrant. : ddcs-snu@loire.gouv.fr

Vous pouvez contacter le chef de projet départemental pour toute question à l'adresse : pierre.mabrut@loire.gouv.fr